



COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

PROCES-VERBAL DE REUNION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

Conseillers en exercice	14
Conseillers présents	12
Quorum	8

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Affiché le : 26/12/2024

Présents : Mesdames Josiane COUILLEAUX, Aurore BIBRON, Christelle BEAUDOUIN, Aline LEBRETON, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Daniel GÉRAULT, Stéphane MANCEAU.

Absents excusés : Annabelle FOUQUET donnant pouvoir de vote à Marie-Claude PIERRE et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2024
2. Assainissement : validation tarifs assainissement 2025
3. Validation du prix de revient d'un élève pour l'année scolaire 2024-2025
4. Présentation du rapport annuel sur la qualité de l'eau année 2023
5. Devis Berger Levraut : logiciel facturation famille
6. Indemnité gardiennage église
7. Questions diverses

1- Approbation procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le procès-verbal du conseil du 9 décembre 2024.

2- Assainissement : validation tarifs assainissement 2025

Christelle Beaudouin, adjointe au Maire, présente au conseil la redevance Performance systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025 d'un montant de 0,084€/m³ devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, décide de fixer à 0,084 € /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2025.

Christelle Beaudouin présente au conseil les tarifs de l'assainissement 2025 (abonnement 2025 et consommation 2024).

Les tarifs sont les suivants :

- Abonnement à 35 € H.T,
- Prix au m³ sur consommation : 0,95 € H.T.

Le conseil municipal, à la majorité avec une abstention (Denis Marchand) et à main levée, valide les tarifs proposés pour l'année 2024, c'est-à-dire :

- **Abonnement 2025 à 35 € H.T**
- **Prix au m³ sur consommation 2024 : 0,95 € H.T**

3- Validation coût de fonctionnement d'un élève pour l'année scolaire 2024-2025

Aurore BIBRON, adjointe au Maire, présente le coût de fonctionnement de l'école de Commer pour l'année 2023/2024.

L'objectif de ce calcul est de recouvrir les frais de scolarité pour l'année 2024/2025 auprès des communes dont les enfants scolarisés ne résident pas à Commer.

Aurore BIBRON propose au conseil d'appliquer le coût moyen départemental dans les écoles publiques de la Mayenne pour l'année 2023/2024 et 2024/2025 qui est de 1 472€ pour un enfant en classe de maternelle et de 431€ pour un enfant en classe élémentaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le coût de fonctionnement pour un élève qui s'élève à 1 472€ pour un enfant de maternelle et 431€ pour un élève de classe élémentaire pour l'année 2023-2024.

❖ **Décision modificative n°4**

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal une décision modificative n°4 suite au vote du budget principal 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
DM N° 4		0,00	0,00
Pour mémoire BP 2024 Fonctionnement		1 851 257,67 €	1 851 257,67 €
Pour mémoire DM N° 1		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire DM N° 2		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire DM N° 3		14 050,00 €	14 050,00 €
TOTAL section fonctionnement après DM N° 4		1 865 307,67 €	1 865 307,67 €
SECTION INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2131-111	construction bâtiments publics	660,00 €	
2132-139	construction bâtiments privés	-660,00 €	
DM N° 4		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire BP 2024 Investissement		3 038 000,00 €	3 038 000,00 €
Pour mémoire DM N° 1		- €	- €
Pour mémoire DM N° 2			
Pour mémoire DM N° 3		- €	- €
Total section investissement après DM N° 4		3 038 000,00 €	3 038 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la décision modificative n°4 du budget principal 2024.

❖ **Panneau Pocket**

Christelle Beaudouin, adjointe au Maire, informe les membres du conseil que notre application Panneau Pocket propose de nouvelles options : météo, agenda, numéro d'urgences ... moyennant une cotisation de 100€ en plus par an.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, ne valide pas les nouvelles options proposées par l'application panneau Pocket.

❖ **Mise en place d'un trottoir rue du stade**

Daniel Gérault, adjoint au Maire, présente au conseil municipal le devis de la société Côté Extérieur pour un montant de 4 331,60€ HT qui comprend l'aménagement de la place d'arrêt de car avant le pont et un trottoir dans la continuité des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Côté extérieur pour un montant de 4 331,60€ HT.

❖ **Mise en place de la fibre à la mairie**

Loïc Jorré, conseiller municipal délégué, présente au conseil municipal les devis pour le passage à la fibre des services de la mairie et qui sont les suivants :

	Orange	Audit Telecom Laval	France IP
Matériel – location mensuel HT	123,77€	73,10€	80,00€
Maintenance HT	18,19€	30,00€	25,00€
Coût matériel HT	141,96€	103,10€	105,00€
Abonnement mensuel	181,00€	174,00€	180,00€
Total mensuel	322,96€	277,10€	285,00€

4- Présentation du rapport annuel sur la qualité de l'eau potable année 2024

Mickaël Delahaye, Maire, présente au conseil municipal le rapport annuel de la qualité de l'eau potable 2024 avec un nombre d'abonnés de 2 241 (+0,31%) et une consommation moyenne par abonné de 81,9 m³/abonné.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le rapport annuel de la qualité de l'eau potable 2024.

5- Devis Berger Levraut : logiciel facturation famille

Aurore BIBRON, adjointe au Maire, présente au conseil municipal le devis de Berger Levraut concernant le logiciel de facturation famille qui permettrait de gérer les inscriptions au centre de loisirs, à la cantine et le mercredi, pour un montant de 2 913€ HT dont 720€ de transfert de données et 1 890€ de contrat annuel.

Le transfert se ferait pour la rentrée 2025/2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de Berger Levraut d'un montant de 2 913€ HT.

6- Indemnités gardiennage église

Mickaël Delahaye, Maire, propose au conseil de verser l'indemnité annuelle pour le gardiennage de l'église comme chaque année à Pierre-Antoine GARREAU. Celle-ci s'élève à 125,91€.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité et à main levée, le versement de l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église d'un montant de 125,91€ pour l'année 2024 à Pierre Antoine GARREAU.

7- Questions diverses

❖ *Transfert de compétence assainissement à Mayenne Communauté*

Christelle Beaudouin, informe les membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer sur le transfert de la compétence assainissement à Mayenne Communauté au 1^{er} janvier 2025.

Le conseil municipal, à la majorité avec 7 contre (Damien Couilleaux, Denis Marchand, Stéphane Manceau, Mickaël Delahaye, Josiane Couilleaux, Aline Lebreton, Daniel Gérault), avec 5 abstentions (Benjamin Jennesson, Aurore Bibron, Annabelle Fouquet, Coralie Gérault, Marie-Claude Pierre) avec 2 pour (Loïc Jorré et Christelle Beaudouin) et à main levée, ne valide pas de transférer la compétence assainissement à Mayenne Communauté au 1^{er} janvier 2026 si la loi le permet.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Audit Télécom Laval pour un montant de 277,10€ HT mensuel.

❖ *Prochains conseils municipaux*

- Mardi 14 janvier 2025
- Jeudi 6 février 2025
- Jeudi 6 mars 2025
- Jeudi 3 avril 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Vu, la secrétaire de séance,
Aline LEBRETON



Vu, le Maire,
Mickaël DELAHAYE

